

A



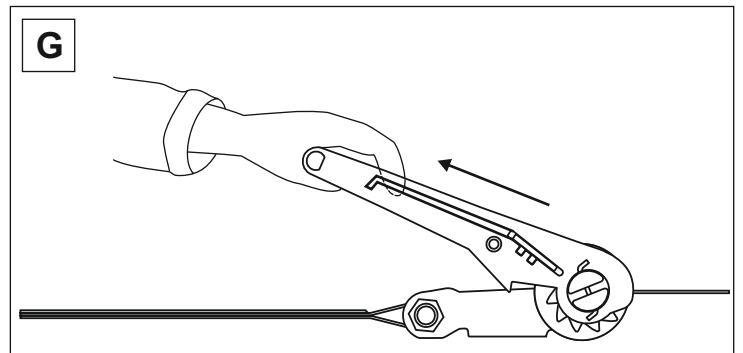
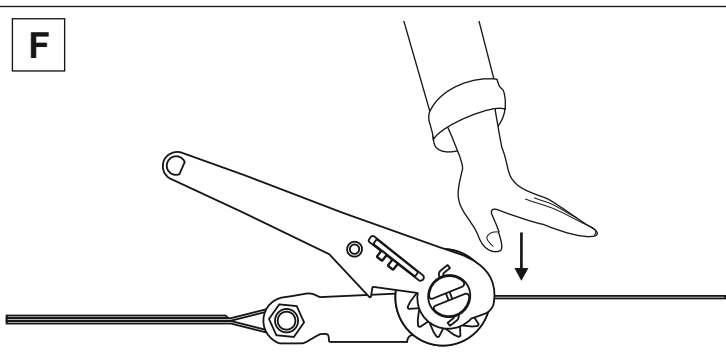
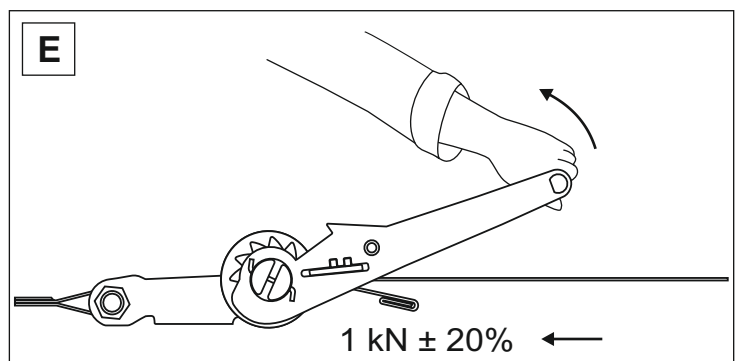
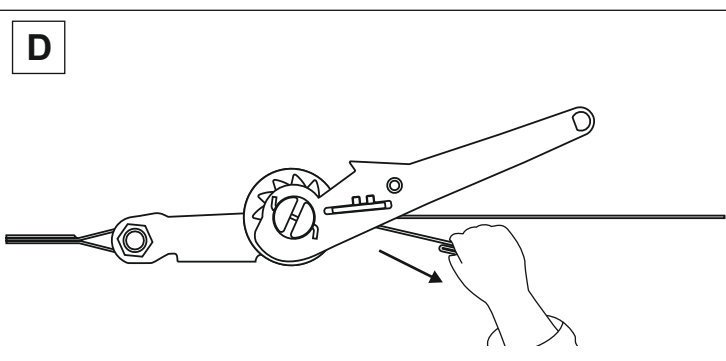
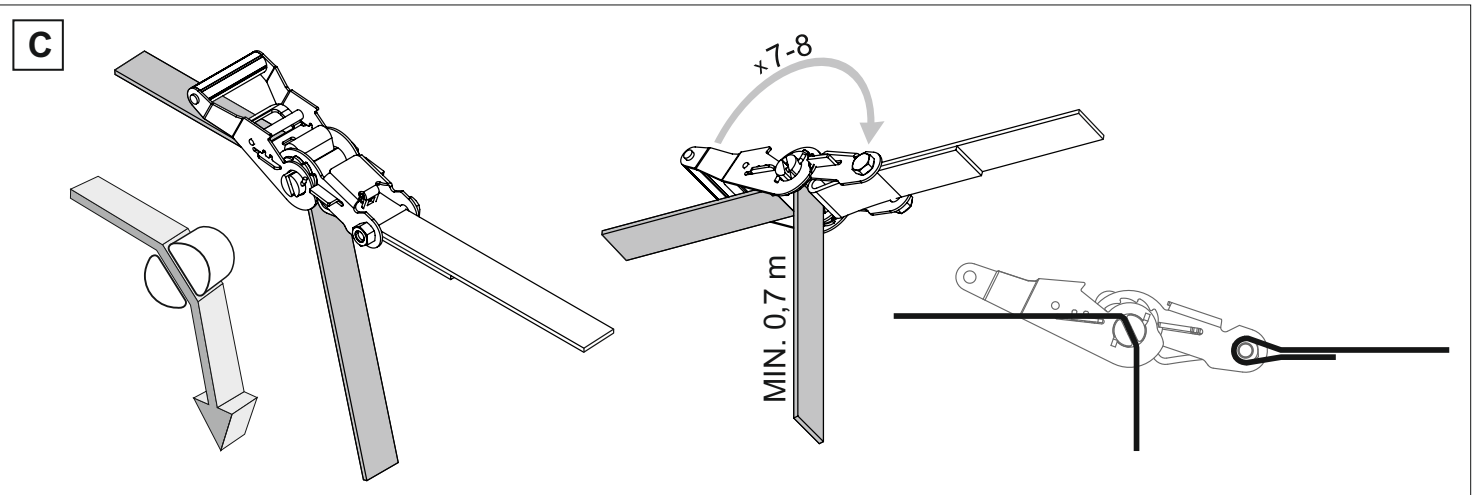
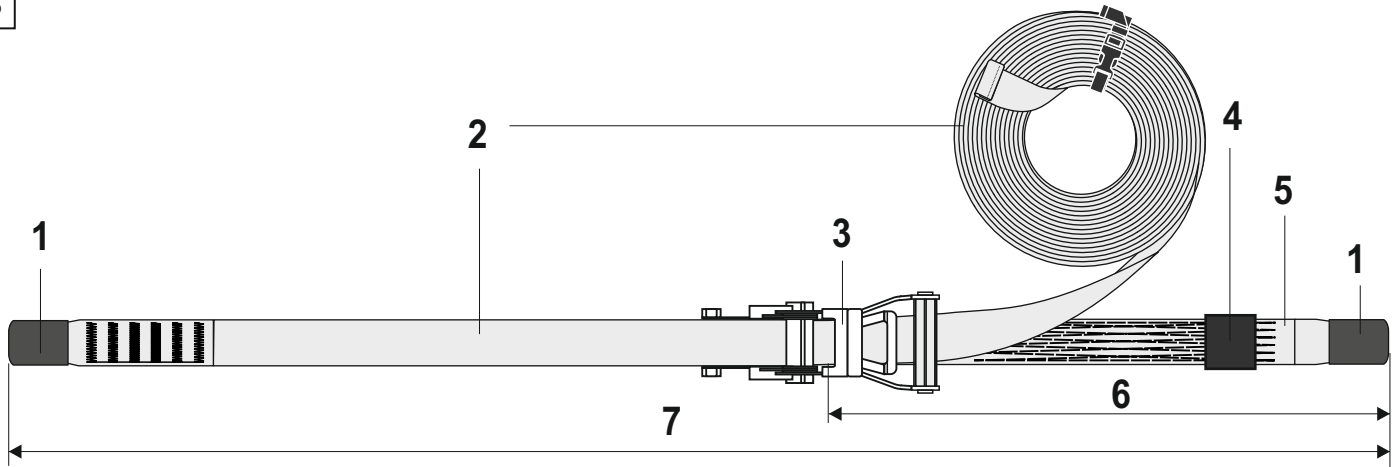
# HarnaisPro

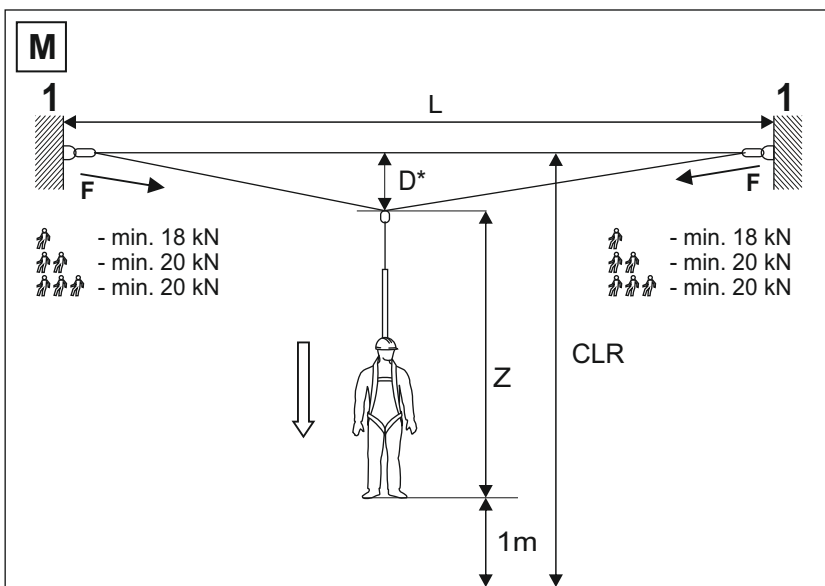
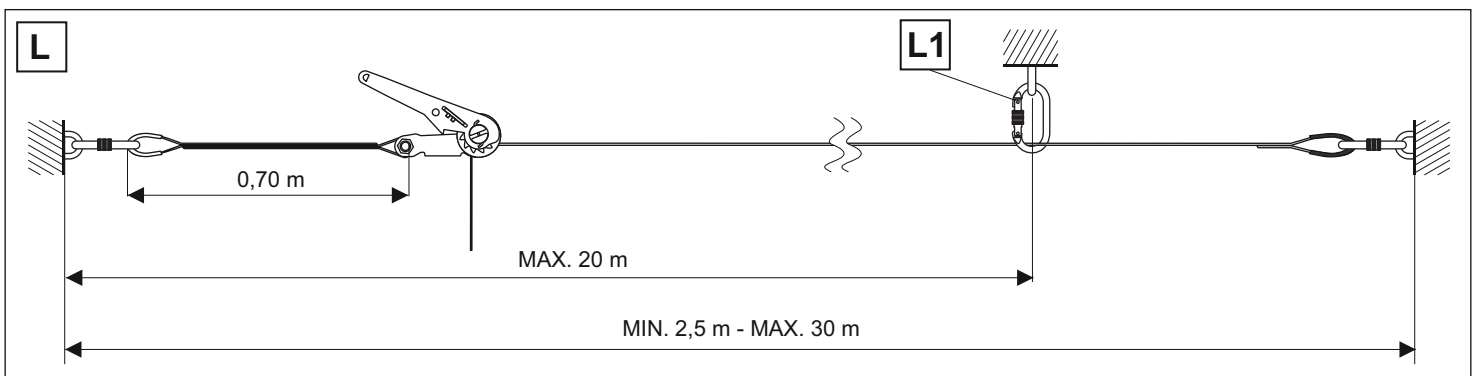
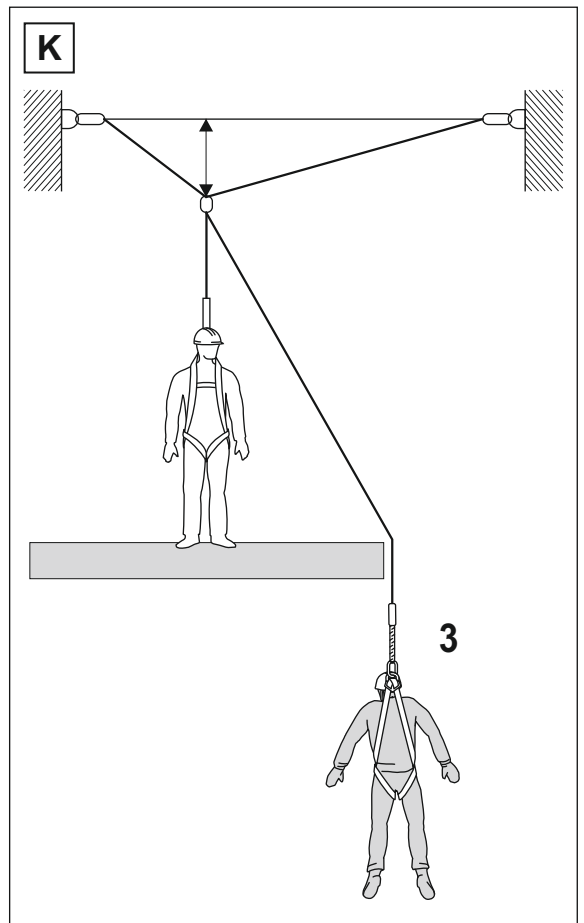
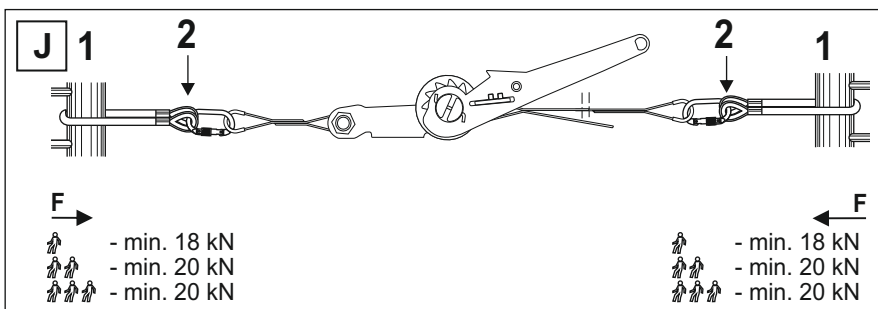
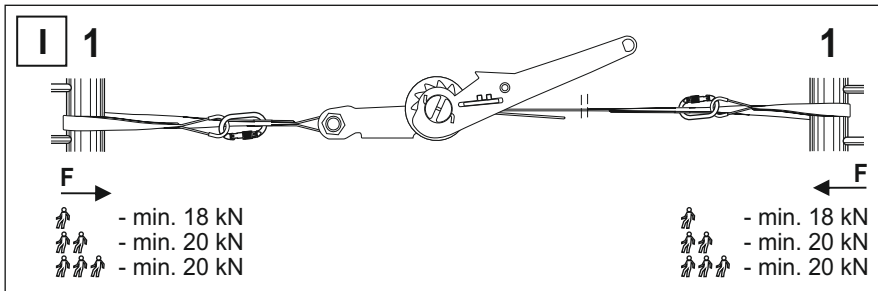
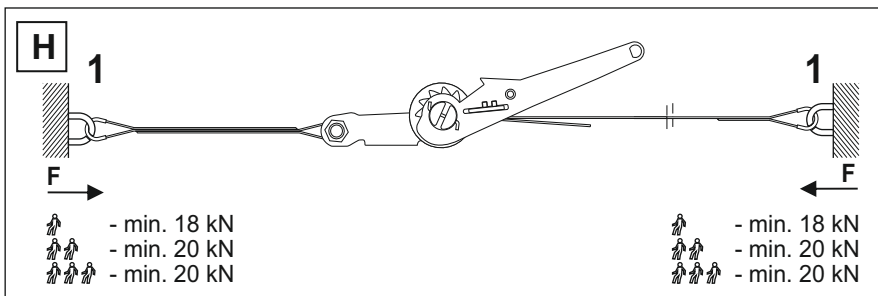
LIGNE DE VIE HORIZONTALE EN  
SANGLE RÉGLABLE 30 M

CE 0082 EN 795:2012/B  
CEN/TS 16415:2013/B

# HPAE32030

B





- N**
- (a) HPAE32030
  - (b) LIGNE DE VIE HORIZONTALE
  - (c) HPAE32030
  - (d) Longueur en metres:
  - (e) Date de fabrication: MM/YYYY
  - (f) Numéro de série:XXXX
  - (g) EN 795:2012 / B  
CEN/TS 16415:2013/B
  - (h) CE 0082
  - (i) Lire la notice avant utilisation
  - (j) **HarnaisPro**

**O**

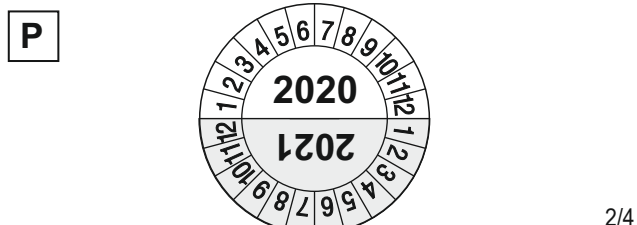
Nombre d'utilisateurs maximum - 3

Utiliser uniquement avec des équipements de protection individuelle conformément à la norme EN354/355;EN354/353-2

Vérifier l'espace libre sous l'utilisateur et la résistance des points d'ancrage conformément à la notice.

TABLEAU 1. RÉSISTANCE EXIGÉE DES POINTS DE MONTAGE (F). FLEXION DU SYSTÈME (D)

	L									
	> 5 m - 10 m		> 10 m - 15 m		> 15 m - 20 m		> 20 m - 25 m		> 25 m - 30 m	
	D [m]	F [kN]	D [m]	F [kN]	D [m]	F [kN]	D [m]	F [kN]	D [m]	F [kN]
1	1,10	18,00	1,60	18,00	2,00	18,00	2,20	18,00	2,40	18,00
2 - 3	1,70	20,00	2,50	20,00	3,40	20,00	3,60	20,00	3,80	20,00



## MANUEL D'UTILISATION

La ligne de vie horizontale est un composant de l'équipement antichute. Elle doit être utilisée pour protéger l'utilisateur contre les chutes de hauteur lors d'un travail nécessitant des mouvements fréquents sur le plan horizontal. La sangle de sécurité horizontale répond aux exigences de la norme EN 795 type B (points d'ancrage mobiles). La ligne de vie horizontale est une protection pour une, deux ou trois personnes.

### Construction (B)

1. Boucle de connexion
2. Bande de travail de largeur de 35 mm
3. Régulateur de longueur de la bande de travail (tendeur) en acier galvanisé
4. Marquage, caractéristique
5. Bande de connexion de largeur de 50 mm
6. Bande de connexion 0,70 m
7. Longueur maximale du dispositif 30 m

### MONTAGE DE LA ligne de vie HORIZONTALE AUX POINTS D'UNE STRUCTURE FIXE Description

des figures :

1. Point d'une structure fixe [H, I, J, M]
2. Attache de sangle [J]
3. Risque de décalage, de déviation. Chute par-dessus bord [K].
4. Sens de chargement du dispositif [M]

L[m] - longueur totale de la bande

D[m]\* - déviation de la bande lors de la chute

Z[m] - allongement maximal de l'unité d'amortissement et de connexion + taille de l'employé = 5,5 m

CLR[m] - distance requise = D+Z+1m

\*) ATTENTION ! La valeur du paramètre « D » [table de déviation] n'est valable que pour la sangle et ne peut pas être utilisée pour des produits similaires d'autres fabricants.

La ligne de vie horizontale ne peut être équipée que de mousquetons certifiés, conformes à la norme EN 362.

La forme des éléments d'ancrage de la structure fixe dans les lieux de fixation ne doit pas permettre la déconnexion automatique de la ligne de vie - [H], [I], [J].

Les points de fixation structurels doivent être placés au même niveau. Un écart de 15° est autorisé.

La résistance des points de fixation et des déviations du système est indiquée dans le TABLEAU 1.

Pour les sections de plus de 20 m, il faut prévoir un point d'ancrage intermédiaire [L] avec l'utilisation d'un connecteur HPAZ011 [L1].

Porter une attention particulière à la plage d'action de l'utilisateur, en tenant compte de la déviation ou du mouvement de la sangle ainsi que du risque de chute par-dessus bord [K].

La charge maximale transférée pendant le fonctionnement de la sangle à la structure fixe est indiquée dans le tableau de déviation (ci-dessous) et sur la figure [M].

Si la ligne de vie horizontale fait partie du système antichute, elle doit être équipée d'un dispositif réduisant la force de freinage agissant sur l'utilisateur à la valeur de 6 kN au maximum.

### RÉGLAGE DE LA LONGUEUR

Fixer correctement la bande de travail au dispositif de réglage de la tension et de la longueur [C]. Étirer la bande de travail [D] à la main. Faire tendre manuellement la sangle de travail à l'aide du levier du tendeur de manière à supprimer l'affaissement de la sangle (0,5 kN-1,5 kN) [E]. Pour éviter un relâchement accidentel de la bande de travail, assurez-vous que la tension de la bande est correcte avant de l'utiliser [F].

### DÉMONTAGE

Pour démonter la ligne de vie horizontale, tirer la barre intérieure du support du tendeur et faire pivoter le levier en relâchant la tension des bandes [G]. Démontez le dispositif.

### PRINCIPALES RÈGLES D'UTILISATION DE LA LIGNE DE VIE HORIZONTALE RÉGLABLE

La ligne de vie horizontale ne peut être utilisée que par des personnes préalablement formées aux travaux en hauteur. Avant chaque utilisation, vérifiez visuellement le mécanisme du tendeur, les mousquetons, les bandes et les coutures pour détecter tout dommage mécanique, chimique ou thermique. L'évaluation doit être effectuée par une personne ayant l'intention d'utiliser le dispositif HPAE32030. En cas de défaut ou d'état douteux de la sangle de sécurité horizontale - NE PAS L'UTILISER. Lors de l'utilisation du dispositif HPAE32030, il est nécessaire de maintenir une distance appropriée (CLR - fig.) entre le niveau de la bande de travail et le niveau du sol. Cette distance dépend de la longueur de la sangle et est indiquée sur la figure [M]. Le dispositif est équipé d'une étiquette [O] indiquant la prochaine date de révision, c'est-à-dire la date de mise en service plus 12 mois. N'utilisez pas le dispositif après le délai de validité de révision.

La bande de travail doit être tendue (sans affaissement) entre deux points de la structure fixe avec une force manuelle (0,5kN-1,5kN). Si la valeur CLR calculée à un endroit particulier est supérieure que l'espace libre sous l'utilisateur, il faut :

- utiliser une unité d'amortissement et de connexion suffisamment courte ;

- utiliser un système antichute fixe avec une sangle raide.

Avant chaque utilisation de l'équipement antichute qui comprend le dispositif en question, il est nécessaire de vérifier si tous les composants du système sont correctement connectés entre eux et coopèrent avec les autres composants sans interférence et s'ils sont conformes aux normes applicables :

EN 361 - pour les harnais de sécurité ;

EN 354 - pour les sangles de sécurité ;

EN 355 - pour les absorbeurs d'énergie ;

EN 362 - pour les connecteurs (mousquetons)

EN 795 - pour les dispositifs d'ancrage

La ligne de vie horizontale ne peut être utilisée qu'avec les dispositifs du fabricant de sangle :

- antichute à rappel automatique (EN 360),

- absorbeurs d'énergie (EN 355),

- antichute mobile sur support d'assurage en corde (EN 353-2).

Des connexions conformes à la norme EN 362 doivent être utilisées pour connecter les composants du système.

### MARQUAGE DU DISPOSITIF

Signification des symboles de marquage [N] : (a) - modèle (type) du dispositif ; (b) - nom du dispositif ; (c) - no de catalogue ; (d) - longueur en mètres ; (e) - mois et année de fabrication ; (f) - numéro de série du dispositif ; (g) - numéro et année de la norme européenne ; (h) - marquage CE et numéro de l'organisme notifié supervisant le processus de production ; (i) - attention : lisez le manuel d'utilisation du dispositif ; (j) - désignation du fabricant du dispositif ; [O] nombre admissible d'utilisateurs ; [P] date de la prochaine révision.

### RÉVISIONS PÉRIODIQUES

Au moins une fois tous les 12 mois d'utilisation, à compter de la date de première utilisation, une révision périodique du dispositif doit être effectuée. La révision périodique ne peut être effectuée que par une personne compétente possédant les connaissances appropriées et formée sur les révisions périodiques des équipements de protection individuelle. Les conditions d'utilisation du dispositif peuvent affecter la fréquence des révisions périodiques qui peuvent être effectuées plus souvent qu'une fois tous les 12 mois d'utilisation. Chaque révision périodique doit être enregistrée sur la carte d'utilisation du dispositif.

### DURÉE D'UTILISATION MAXIMALE

La durée d'utilisation maximale du dispositif s'élève à 10 ans.

ATTENTION : La durée maximale d'utilisation du dispositif dépend de l'intensité d'utilisation et de l'environnement. L'utilisation du dispositif dans des conditions sévères, dans un environnement marin, dans des endroits avec des arêtes vives, dans des conditions d'exposition à des températures élevées ou à des substances agressives peut entraîner la mise hors service du dispositif même après une utilisation.

### MISE HORS SERVICE

Le dispositif doit être immédiatement mis hors service et détruit (définitivement détruit) après l'avoir utilisé pour arrêter la chute ou lorsqu'il est constaté qu'il est impossible de l'utiliser sur la base de la révision ou s'il existe des doutes relatifs à son état technique.

### RÈGLES D'UTILISATION PRINCIPALES DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE CONTRE DES CHUTES DE HAUTEUR

L'équipement de protection individuelle ne doit être utilisé que par des personnes compétentes et formées à son utilisation.

L'équipement de protection individuelle ne doit pas être utilisé par des personnes dont l'état de santé peut affecter leur sécurité lors d'une utilisation quotidienne ou en mode d'urgence.

Il faut élaborer un plan de sauvetage qui pourra être appliqué pendant les travaux en cas de besoin.

Étant suspendu dans un équipement de protection individuelle (p. ex. après avoir arrêté une chute), faites attention aux symptômes du choc de suspension.

Pour éviter les symptômes de choc de suspension, assurez-vous qu'un plan de sauvetage approprié peut être mis en place. L'utilisation de sangles de support est recommandée.

Il est interdit d'apporter des modifications de conception à l'équipement sans le consentement préalable et écrit du fabricant.

Toute réparation de l'équipement ne peut être effectuée que par le fabricant de l'équipement ou son représentant autorisé.

L'équipement de protection individuelle ne doit pas être utilisé à des fins autres que l'utilisation prévue.

Avant utilisation, assurez-vous que tous les éléments composant le système de protection antichute fonctionnent correctement ensemble. Vérifiez périodiquement les connexions et les composants de l'équipement pour éviter leur desserrage ou leur déconnexion accidentelle.

Il est interdit de combiner les éléments de l'équipement quand le fonctionnement d'un composant de l'équipement est perturbé par le fonctionnement d'un autre.

Avant chaque utilisation de l'équipement de protection individuelle, il faut l'inspecter soigneusement pour s'assurer que le dispositif est fonctionnel et fonctionne correctement.

Lors de l'inspection visuelle, vérifiez tous les composants de l'équipement, en accordant une attention particulière aux dommages, à l'usure excessive, à la corrosion, à l'abrasion, aux coupures et aux dysfonctionnements. Une attention particulière doit être accordée :

- aux boucles, éléments de réglage, points d'attache, bandes, coutures, passants de ceinture dans le cas des harnais de sécurité, les harnais sous-abdominaux et des ceintures soutenant ;
- aux boucles de fixation, bande, coutures, boîtier, connexions dans le cas des amortisseurs de sécurité ;
- aux sangles, boucles, cosse-cœur, connexions, éléments de réglage, tresses dans le cas des sangles et les guidages en tissu ;
- à la sangle, aux fils, pinces, boucles, cosse-cœur, connexions, éléments de réglage dans le cas des sangles et guidages en acier ;
- à la sangle ou au ruban, à un bon fonctionnement de l'enrouleur et du mécanisme de verrouillage, au boîtier, à l'amortisseur, aux connecteurs dans les dispositifs autobloquants ;
- au corps du dispositif, à un bon glissement le long du guidage, au fonctionnement du mécanisme de verrouillage, aux rouleaux, vis et rivets, connecteurs, amortisseur de sécurité dans le cas des dispositifs auto-serrant ;
- au corps principal, aux rivets, au cliquet principal, au fonctionnement du mécanisme de verrouillage dans le cas des éléments métalliques (connecteurs, crochets, éléments d'ancrage).

Après tous les 12 mois d'utilisation, les équipements de protection individuelle doivent être mis hors service pour la révision périodique. La révision périodique peut être effectuée par une personne compétente possédant les connaissances appropriées et ayant une formation dans ce domaine. La révision peut être effectuée par le fabricant de l'équipement ou son représentant autorisé.

Dans certains cas, si l'équipement de protection a une structure compliquée et complexe, comme dans le cas des dispositifs autobloquants, les révisions périodiques ne peuvent être effectuées que par le fabricant de l'équipement ou son représentant autorisé. Une fois la révision périodique effectuée, la date de la prochaine révision sera déterminée.

Des révisions périodiques régulières sont essentielles pour l'état de l'équipement et la sécurité de l'utilisateur qui dépend de la pleine efficacité et de la durabilité de l'équipement.

